



SECTION BOVINE

DÉPISTAGES ET PRISES EN CHARGE

Nos cheptels départementaux sont soumis à des dépistages obligatoires pour maintenir leurs qualifications sanitaires.

			Atelier ALLAITANT ou LAITIER sans livraison en laiterie Analyses sur sang	Atelier LAITIER avec livraison en laiterie Analyses sur lait de tank	Financement de l'analyse pour les adhérents
Dépistage obligatoire	IBR	Elevage indemne depuis plus de 3 ans	Analyse de mélange sur 40 bovins ≥ 24 mois tirés au sort par le logiciel national. Si moins de 40 animaux, analyses de mélange sur l'ensemble du troupeau	1 analyse lait de tank / an Commandée par le GDS	100% pris en charge par le GDS
		Elevage indemne depuis 3 ans ou moins	Analyse de mélange sur tous les bovins ≥ 24 mois	6 analyses lait de tank / an Commandée par le GDS	
		Elevage non indemne (<i>en cours de qualification, en assainissement ou non conforme</i>)	Analyse individuelle sur tous les bovins ≥ 12 mois Obligation de prélever un minimum de 25 bovins mâles à l'engraissement Avant fin 2027, tous les cheptels devront être indemnes !		Frais analyses supplémentaires à la cotisation
	BRUCELLOSE		Prise de sang sur 20% des bovins ≥ 24 mois , avec un minimum de 10 bovins	1 analyse lait de tank / an Commandée par le GDS	100% pris en charge par le GDS
			RAPPEL : la déclaration de tout avortement fait partie intégrante de la prophylaxie de la Brucellose : le vétérinaire se déplace, fait la prise de sang gratuitement et l'analyse est gratuite.		
	LEUCOSE (tous les 5 ans sur cheptels aléatoires)		Prise de sang sur 20% des bovins ≥ 24 mois , avec un minimum de 10 bovins	1 analyse lait de tank / an Commandée par le GDS	100% pris en charge par le GDS
	VARRON	Contrôle orienté	Prise de sang sur tous les bovins ≥ 24 mois. Période : du 01/12 au 31/03	1 analyse de lait de tank entre le 01/01 et le 31/03	100% pris en charge par le GDS
		Contrôle aléatoire (tirage au sort)	Prise de sang sur tous les bovins ≥ 24 mois. Période : du 01/12 au 31/03		100% pris en charge par le GDS
	BVD	Dépistage obligatoire	Analyse PCR sur cartilage (par mélange de 24 intercheptels) (seule prophylaxie réalisée par l'éleveur)		100% pris en charge (1,10€ par le CD03** + 1,65€ par le GDS)
Sondage optionnel sur décision du CA*	BVD	Sondage optionnel pour les élevages ne vaccinant pas BVD	Prise de sang sur femelles de 24-48 mois	1 analyse lait de tank / an	100% pris en charge par le GDS et le CD03
	BESNOITIOSE	Sondage optionnel	Sur les animaux prélevés en IBR	2 analyses lait de tank / an	100% pris en charge par le GDS
Sondage à la demande éleveur	PARATBERCULOSE	Statut favorable	Prise de sang sur tous les bovins de plus de 24 mois pour les élevages en acquisition Prise de sang sur tous les 24-72 mois pour les élevages en maintien		50% pris en charge par le GDS (<i>pour adhérent ADP*** uniquement</i>)

* CA : Conseil d'Administration - ** CD : Conseil Départemental 03 - *** ADP : Action Prévention - Diagnostic - caisse facultative



SECTION PETITS RUMINANTS



du 01/10 au 31/07 Rythme quinquennal			Cheptel	Animaux concernés			Financement de l'analyse pour les adhérents	
Dépistage obligatoire	BRUCELLOSE			Mâles non castrés ≥ 6 mois	Animaux introduits depuis le contrôle précédent (quel que soit l'âge)	Femelles en âge de reproduire		
Sondage à la demande éleveur	STATUT SANITAIRE	≤ 50 Animaux reproducteurs	Tous	Tous	Tous	Tous	100% pris en charge par le GDS	
		50 à 200 Animaux reproducteurs	Tous	Tous	Tous	50		
		≥ 200 Animaux reproducteurs	Tous	Tous	Tous	25 %		
		Paratuberculose	Recherche sérologique de 2 ou 4 maladies sur un échantillonage d'animaux prélevés lors de la prophylaxie. Analyse réalisée sur demande de l'éleveur				70% pris en charge par le GDS	
		Visna Maëdi/ CAEV						
		Fièvre Q						
		Chlamydiose						



SECTION PORCINES



du 01/01 au 30/09			Type d'élevage	Animaux concernés		Financement de l'analyse pour les adhérents
Dépistage obligatoire	SDRP			Hors sol	Porcs reproducteurs Naisseur-Engrisseur	
Dépistage obligatoire	SDRP		Porc charcutiers		minimum 5 porcs prélevés	100% pris en charge par le GDS
			Sélectionneur Multiplicateur	Porcs reproducteurs < 15 repro	Tous les reproducteurs + 5 porcs charcutiers 4 fois / an	100% pris en charge par le GDS
				Porcs reproducteurs ≥ 15 repro Naisseur-Engrisseur	15 reproducteurs + 5 porcs charcutiers 4 fois / an	100% pris en charge par le GDS